

Contexte opérationnel

Le 8 avril 2024 à 15h33, les secours sont engagés pour un feu de VL de marque TESLA, rue du Dr Vigenaud sur la commune de Clermont-Ferrand (63).

Moyens engagés

FPTL EPAS VSAV CDG Clermont-Fd	SLL 15h42
FPTSR Chamalières	SLL 15h49
FPTSR Aubière	SLL 15h55
VIRT Clermont-Ferrand	SLL 16h06
VAR Clermont-Ferrand	SLL 16h35
CDC Centre	SLL 16h02
CU RCH	SLL 16h06
ISP SSO	SLL 16h19
VLOG Lempdes	SLL 16h48

36 SP au plus fort de l'évènement

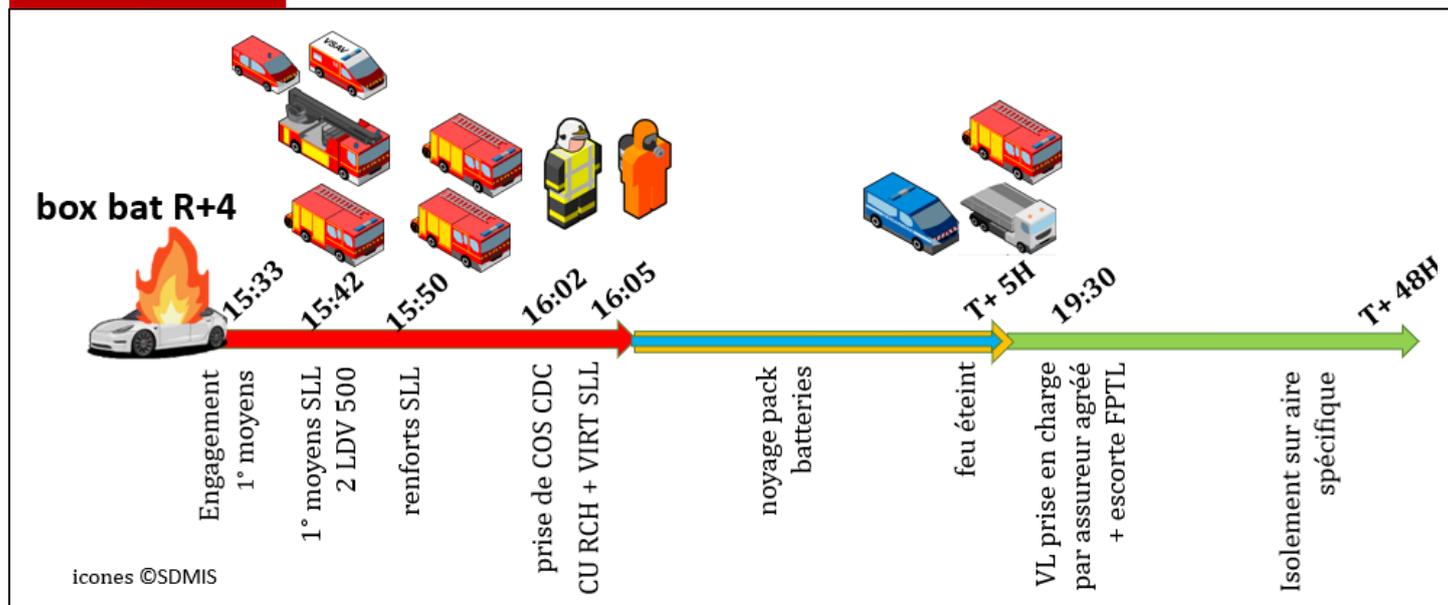
Situation à l'arrivée des secours

Une VL de marque TESLA est totalement embrasée dans un box au RDC d'un bâtiment R+4 à usage d'habitation avec une propagation en façade de l'immeuble et un fort risque de propagation à l'appartement situé R+1.

Réactions immédiates

Périmètre de sécurité – zonage opérationnel ;
Mise en sécurité d'une personne dans l'appartement immédiatement supérieur réfugiée sur la façade C ;
Etablissement de deux LDV conformément aux NIO en vigueur ;
Objectifs : Limiter le nombre de victimes, limiter la propagation, éteindre le feu.

Chronologie



Difficultés rencontrées

- Intervention en agglomération, dans un bâtiment d'habitation imbriqué dans un tissu urbain dense ;
- Présence de nombreux locataires et badauds rendant difficile l'établissement du périmètre de sécurité, impact des fumées sur la population ;
- Propagation des fumées par les caves ainsi que par les gaines techniques à la cage d'escalier de l'immeuble ainsi qu'à certains appartements ;
- Pas d'accès direct « fireman-access » dans le pack batterie ;
- Véhicule très large rendant impossible le passage autour du véhicule dans le box ;
- Grande quantité d'eau nécessaire pour l'extinction ;
- Difficulté pour trouver un dépanneur agréé (démarches auprès de l'assurance du propriétaire de la VL, police nationale).

Éléments favorables

- ✓ Intervention en journée avec peu d'occupants présents et des personnes éveillées ;
- ✓ Alimentation en eau pérenne ;
- ✓ Extinction et refroidissement en moins de 5h ;
- ✓ Création d'un système d'immersion de fortune afin d'immerger le pack batterie situé dans le châssis bas et le refroidir tout en limitant l'utilisation d'eau ;
- ✓ Evacuation du véhicule permettant un retrait de la source de danger du bâtiment d'habitation ;
- ✓ Prise en charge par un dépanneur agréé, escorté par FPTL Clermont, isolement sur une aire spécifique ;
- ✓ Relevés de toxicité atmosphérique nuls, relevés de pollution des eaux d'extinction nuls.

Ce qu'il faut retenir

- Privilégier l'engagement d'un FPT pour les centres dotés de 2 EP (capacité en eau supérieure à un FPTL) ;
- **En zone ou la DECI est limitée ou sur autoroute, compléter systématiquement** l'engagement initial par un porteur d'eau grande capacité (CCIM, CCGC) ;
- **Etablir un périmètre d'exclusion de 50 mètres à minima et selon possibilité lié à la zone d'intervention, risques de projections / torchères et effets missiles (effets missiles uniquement dans le cas de batteries à cellules cylindriques : Tesla, batteries trottinettes et vélos électriques...)** ;
- **Intervenir avec EPI complets sous ARI pour l'ensemble du personnel présent en zone d'exclusion** ;
- Identifier le véhicule et le type de batteries (affichage, exploitant...) est primordial afin de connaître le type d'énergie et permettre la recherche de la FAD concernée. « Les FAD normalisées ISO comprennent un chapitre 6 sur le risque incendie qui donnent les consignes du constructeur automobile. Ces FAD sont accessibles sur l'application « **Euro RESCUE** » et/ou « **RESCUE Code** » ;
- Respecter la note opérationnelle de juin 2016 pour assurer l'extinction de l'habitacle ;
- Procéder à une « **attaque proportionnée aux possibilités offertes par les circonstances (accès batterie / fireman access, déformation casing/fonte partie fusible...)**. Si l'extinction s'avère d'emblée inefficace, laisser brûler » ;
- **Refroidir à l'eau massivement sauf technologie LMP (Lithium Métal Polymère), (réaction violente - laisser se consumer / assurer la protection de l'environnement)** ;
- Engager une lance en eau dans le pack batterie dès lors que l'insertion de l'eau dans la batterie est possible (par jet bâton éventuellement) ;
- Informer le service des eaux concerné si l'alimentation se fait depuis le réseau AEP / DECI ;
- Prendre en compte **les eaux d'extinction potentiellement polluées, (renfort VIRT et/ou CU RCH éventuellement)** ;
- Informer le service de traitement des eaux usées, si réseau impacté ;
- Faire remonter les informations via le réseau des constructeurs (contact : référents domaine de doctrine SR) ;
- **S'assurer que la prise en charge et le stockage du véhicule sinistré seront adaptés (rappel au dépanneur de bien isoler le véhicule, risque de reprise du pack batterie existant pendant 48h)** ;
- **En cas d'exposition importante du personnel aux fumées (principalement en espace clos), les procédures liées à la toxicité des fumées doivent être mises en œuvre sur les lieux et une prise en compte des EPI des intervenants doit être envisagée en post-opérationnel.**

Focus Technique

Les batteries de traction pour véhicules électriques stockent de l'énergie sous forme chimique et la restituent sous forme électrique. Elles sont principalement de type Lithium-ion (quelques anciens modèles hybrides sont en NiMH). Les « LMP » et les « Sodium » sont peu courantes pour le moment (essentiellement des véhicules du groupe Bolloré pour la technologie LMP).

« Les principaux risques des **batteries Li-ion** sont le **risque thermique** (torchère), **explosif** (dans la configuration d'un véhicule en espace clos ou de batteries en ESS (système de stockage d'énergie) notamment /emballage thermique avec production de gaz inflammable sans torchère), **toxique** (fumées denses avec notamment production d'acide fluorhydrique et électrique) » - NB : certaines batteries de servitude (12v/24v) peuvent être de type Li-ion.

Références

- [GDO opérations de secours en milieu routier](#) ;
- [Guide d'intervention d'urgence TESLA MODEL 3](#) ;
- [PEX SDIS 16 « feu de VL électrique dans une concession automobile », PNRS](#) ;
- [PEX SDIS 63 « explosion d'un container de stockage de batteries lithium », PNRS](#) ;
- [PEX SDIS 63 « feu de véhicule électrique », PNRS](#).

Contributions : LTN DUMAS / CDT TOURTET / GPO-S.OPS / Domaines INC & RCH



Aller plus loin

